

Commission des Sports du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

17 NOVEMBRE 2014

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Vertus du sport dans la lutte contre le diabète »	3
1.2	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Pouvoir d'enquête de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour traquer le dopage »	4
1.3	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Situation du water-polo en Fédération Wallonie-Bruxelles »	5
1.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Progression du football féminin »	6
1.5	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Scission communautaire du basket-ball »	7
1.6	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Ruling luxembourgeois des sportifs de haut niveau »	8
1.7	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Enveloppe pour les CSL et CSLI »	9
1.8	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Politique de sélection des athlètes en vue des JO de 2016 et 2018 »	9
1.9	Question de M. Gilles Mouyard à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Difficultés rencontrées dans le marché d'achat de 600 défibrillateurs »	10
1.10	Question de M. Vincent Sampaoli à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Formation à l'utilisation de défibrillateurs »	10
1.11	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Paralysie du championnat de football »	11
1.12	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Mise à disposition des piscines pour les pompiers, policiers et militaires »	12
1.13	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Projet de centre Adeps pour le circuit de Mettet »	13

Présidence de M. Bea Diallo, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 05.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Vertus du sport dans la lutte contre le diabète »

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – La Journée mondiale du diabète s'est tenue le 14 novembre dernier. Depuis plusieurs années, je mène un combat pour sensibiliser les ministres aux bienfaits d'une approche transversale et intégrée de cette maladie.

Nous le savons, le diabète est une maladie insidieuse et chronique, qui affecte toutes les tranches d'âge et peut engendrer des complications cardiovasculaires, rénales, oculaires et dermatologiques ayant des répercussions importantes sur la vie. Elle touche actuellement un Belge sur vingt, c'est-à-dire près de six cent mille personnes. Près de la moitié d'entre elles ignorent qu'elles en sont atteintes. La prévalence de la maladie augmente chaque année de cinq pour cent. On estime donc que le nombre de personnes touchées va doubler en vingt ans pour atteindre un million de Belges en 2030 ! Le diabète de type II touche 90 pour cent des personnes concernées. Ce type est principalement lié à un problème de surpoids associé à une sédentarité excessive et à une alimentation trop riche et trop sucrée.

Il est avéré que la pratique d'un sport ne nuit en rien aux personnes souffrant du diabète, bien au contraire. Même au plus haut niveau, des athlètes se sont illustrés en dépit de cette maladie. Souvenons-nous des médailles décrochées par le nageur américain Gary Hall ou encore de Pär Zetterberg, ce joueur suédois qui évoluait à Anderlecht durant les années 90 et qui avait marqué les esprits par son talent et son fair-play.

L'exercice physique joue un rôle important dans la gestion du diabète en améliorant la circulation sanguine, en réduisant le risque de maladie cardio-vasculaire et en aidant à mieux contrôler son poids. L'institut suédois Karolinska a mené des recherches très pointues sur l'effet de l'activité physique sur l'expression du métabolisme de l'ADN. Cette source d'information est des plus pertinentes pour confirmer le lien entre l'activité physique et la lutte contre le diabète.

Le sport a également des vertus préventives. Je pense à ce que l'on appelle le pré-diabète, à savoir

cette phase durant laquelle on risque de développer le diabète tout en l'ignorant, aucun symptôme n'étant décelable. Dans ces cas-là, l'activité physique se révèle parfois salvatrice et permet d'éviter de tomber malade en stimulant l'action de l'insuline.

Monsieur le ministre, sachant que la pratique du sport a des bienfaits avérés sur la santé des personnes et *a fortiori* sur celles souffrant de diabète, quelles sont les actions préventives que vous pouvez mettre en place ? Le Conseil supérieur de promotion de la santé et plus particulièrement la Commission francophone de promotion de la santé dans la pratique du sport vous ont-ils rendu un avis ? Partant de l'efficacité de la transversalité, des actions de sensibilisation ont-elles été mises en place avec le monde de l'enseignement, les fédérations sportives ou encore les pouvoirs régionaux et locaux ?

M. René Collin, ministre des Sports. – La Journée mondiale du diabète s'est tenue en effet le 14 novembre. Comme vous le savez, monsieur le député, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les responsables de l'Association belge du diabète à Woluwe-Saint-Pierre. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir provoqué cette rencontre. Depuis 1942, cette association accompagne les personnes diabétiques de tout âge, qu'elles soient de type I ou de type II, dans la prise en charge et la gestion de leur maladie.

Le diabète est une maladie de civilisation : près de 600 000 Belges en souffrent et près de 40 pour cent de malades ignorent qu'ils en sont atteints. Les causes sont la malnutrition ou le manque d'activités physiques. Je suis convaincu que la santé peut être améliorée grâce à la pratique d'activités physiques et sportives adaptées. Les chiffres le prouvent : 53 pour cent des personnes qui pratiquent un sport le font non pour améliorer leur silhouette ou faire de la compétition mais pour renforcer leur capital santé.

Un des axes de la politique transversale de sport et de santé que je souhaite développer passe par des modules sportifs spécifiques adaptés à des publics précis. Cela se fait déjà et pourrait se faire davantage pour les personnes souffrant de maladies cardiaques, de cancers ou de diabète, grâce à des actions spécifiques dans les centres sportifs locaux, les centres Adeps ou d'autres organisations. Pour obtenir des résultats concrets et personnalisés, l'approche doit être adaptée. Par exemple, le programme RaViva de la Fondation contre le cancer offre un encadrement sportif aux personnes sous chimiothérapie, un an après la fin du traitement.

Je voudrais saluer une initiative portée par M. Crucke. Le sport sur ordonnance représente un véritable modèle, présenté lors d'un récent colloque à Louvain-la-Neuve. Nous en avons discuté avec l'Association belge du diabète afin de concrétiser

tiser et de généraliser ce type d'expérience. J'ai demandé à cette organisation de me présenter un plan précis à développer avec les fédérations sportives et les centres sportifs locaux en vue de proposer une programmation concrète d'activités pour le public diabétique ou pré-diabétique.

La prévention est essentielle et je prendrai contact avec mes collègues de la Santé mais aussi de l'Enseignement où l'on rencontre très jeune des problèmes d'obésité.

Au-delà des missions qui lui sont conférées par le décret, la Commission de prévention des risques dans le sport pourrait élargir son champ d'action en s'inspirant des réflexions de structures actives dans la prévention de la santé, au bénéfice des malades ou des personnes désirant faire preuve de prévention.

J'attends avec impatience les propositions de cette association.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je vous remercie d'avoir accepté l'invitation de l'Association belge du diabète. C'est la première fois que cette organisation rencontrait un ministre des Sports aussi soucieux du lien entre activité physique et prévention du diabète. C'est de bon augure pour la mise en place de politiques transversales, qui sont essentielles si nous voulons gagner cette bataille contre cette réelle épidémie. Je rappelle en effet que 50 pour cent de la population belge est en surcharge pondérale, or cette dernière est un des premiers facteurs de risque de diabète.

J'entends votre volonté de rendre l'activité physique accessible à chacun. J'espère que vous n'hésitez pas à sensibiliser vos collègues de la Région, de la Communauté mais aussi les responsables locaux à l'importance de développer et de valoriser toute forme d'activité physique.

1.2 Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Pouvoir d'enquête de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour traquer le dopage »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Le gouvernement a approuvé, le 22 octobre dernier, un nouveau décret sur la lutte contre le dopage afin de traquer celles et ceux qui trichent ou mettent leur santé en péril. Au cours de la législature précédente, nous avons soutenu les initiatives similaires prises par votre prédécesseur. Si on ne peut que se réjouir de ces diverses actions, nous ne pouvons toutefois passer sous silence les premiers constats pour 2014.

Je reprends les chiffres parus dans la presse. Sur 181 contrôles hors compétition, six étaient positifs, soit 3,31 pour cent. Pour les contrôles en compétition, sur 504 tests, vingt-six étaient positifs. La moyenne est de 5,16 pour cent mais des

disciplines comme la boxe (20 pour cent de cas positifs) ou le judo sont davantage touchées.

Les statistiques de ces dernières années montraient pourtant une baisse du taux de dopage. On parlait même de 75 pour cent de cas en moins en 2013 par rapport aux années précédentes. Comment expliquez-vous cette tendance à la hausse ?

Pourriez-vous m'indiquer les moyens humains et budgétaires nécessaires pour mettre en œuvre les plans d'actions prévus dans le nouveau décret ? Comment comptez-vous faire appliquer le texte ?

Quels objectifs précis espérez-vous atteindre ? Quelle échéance vous êtes-vous fixée pour y parvenir ? Ce nouveau texte a-t-il suscité des réactions de la part des fédérations et clubs sportifs ?

M. René Collin, ministre des Sports. – L'avant-projet de décret constitue un bon équilibre entre le renforcement des moyens pour dépister et sanctionner les cas de dopages – en ciblant davantage les contrôles mais aussi grâce au nouveau pouvoir d'enquête de notre organisme national antidopage (Onad) – et le renforcement du soutien juridique aux fédérations pour l'application des procédures et des sanctions.

Le texte améliore aussi de manière significative les droits de la défense du sportif suspecté de dopage, grâce notamment à la précision des règles de preuves et des sanctions applicables en cas de violation ainsi que de nouvelles notions comme l'absence de faute significative.

Il faudra avoir un minimum de recul, soit deux ans au moins, pour évaluer les nouvelles mesures, comme le passeport ou le pouvoir d'enquête, et la manière dont les fédérations les auront valorisées.

Les fédérations n'ont pas encore réagi puisque les avis des instances viennent seulement d'être sollicités. L'avis du Conseil supérieur des sports devrait me parvenir pour le 24 novembre prochain. Je vous tiendrai au courant de son contenu.

Sur le plan des moyens humains et matériels qui seront dégagés pour l'application du texte, une enveloppe de 20 000 euros a été prévue afin d'engager un criminologue chargé d'exercer le pouvoir d'enquête pour le compte des quatre organisations nationales antidopage, moyennant un mandat commun et une contribution financière de chacune d'entre elles.

Le passeport biologique n'aura aucun impact budgétaire en 2015. En revanche, à partir de 2016, nous pourrions avoir une demande supplémentaire assez limitée, que l'on estime à 15 000 euros environ.

Le personnel mobilisé à la Direction de la lutte contre le dopage comprend cinq administratifs, un mi-temps, un 4/5 temps, trois temps plein ; un chauffeur chargé d'acheminer les échantillons au laboratoire ; une juriste ; une directrice, médecin

de formation, le docteur Anne Daloze.

L'application du texte restera inchangée, à l'exception du nouveau pouvoir d'enquête de l'Onad et du passeport biologique, qui impliquera la conclusion de plusieurs conventions avec les fédérations sportives et la désignation d'une unité chargée de la gestion des passeports.

Le texte vise à améliorer la lutte contre le dopage, en ciblant davantage les contrôles, notamment grâce au passeport biologique, tout en renforçant les droits de la défense du sportif, à tous les stades de la procédure administrative et disciplinaire.

Nous visons 1 500 contrôles en 2015, dont 1 000 en compétition avec une répartition de 70 pour cent pour les sportifs professionnels et de 30 pour cent pour les sportifs amateurs.

Les chiffres que vous avez avancés ont été actualisés au 14 novembre 2014 : sur 230 contrôles hors compétition, deux présentaient des résultats d'analyses anormaux, soit 0,87 pour cent. Pour les contrôles en compétition, sur les 742 tests, huit présentaient des résultats d'analyses anormaux, soit 1,07 pour cent. J'insiste sur les termes « résultats d'analyses anormaux » : seule l'audition du sportif en commission disciplinaire déterminera, sur la base des preuves apportées, s'il s'agit bien d'un cas avéré de dopage. À ce jour, sur les dix sportifs ayant obtenu des résultats d'analyses anormaux, dont deux hors compétition et huit en compétition, cinq ont été convaincus de dopage et sanctionnés, deux n'ont pas été sanctionnés, les trois autres dossiers sont toujours en cours.

La boxe a été confrontée au cas d'un athlète présentant des résultats d'analyses anormaux mais l'audition a montré qu'il ne s'agissait pas d'un cas avéré de dopage. En judo, un seul cas a été rapporté et l'athlète a été sanctionné.

Globalement, la variation des cas positifs par rapport à 2013 n'est pas spectaculaire, du moins en pourcentage. En réalité, depuis l'entrée en vigueur du décret du 20 octobre 2011, le pourcentage annuel moyen de contrôles positifs est de l'ordre de 1,5 à 2 pour cent, ce qui tend à démontrer que la lutte contre le dopage est plutôt efficace en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis convaincu que le nouveau décret permettra d'en améliorer encore les effets.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour ces précisions. J'ai pris bonne note des correctifs. Les chiffres fournis par la presse ne reflètent pas nécessairement la réalité. Je suis convaincu que le nouveau décret permettra de renforcer la lutte contre le dopage. Je suis ravi d'apprendre que vous nous présenterez l'avis du Conseil des sports. Il est important que nous soyons informés de l'opinion des représentants des fédérations. Nous vous encourageons à poursuivre dans cette voie afin de tenter

d'éradiquer ces pratiques que nous nous devons de dénoncer.

1.3 Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Situation du water-polo en Fédération Wallonie-Bruxelles »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Avec à peine 500 pratiquants en Fédération Wallonie-Bruxelles, le water-polo reste un sport relativement discret. Quoi de plus normal vu le petit nombre d'infrastructures équipées pour la pratique de ce sport. On dénombre treize clubs en Fédération Wallonie-Bruxelles. De quel soutien ces clubs bénéficient-ils ? Comment comptez-vous participer au développement du water-polo dans notre pays ? Une attention particulière pourrait-elle être réservée aux dossiers de construction de nouveaux bassins afin que ceux-ci satisfassent aux normes pour la pratique du water-polo ? Aujourd'hui, vu le nombre peu élevé de bassins répondant aux normes officielles, les équipes de water-polo sont autorisées à pratiquer leur sport dans des piscines non réglementaires. La seule contrainte est de disposer d'un petit bassin et d'adapter la hauteur du but.

Quels incitants proposer aux bassins existants pour les aider à réaliser les aménagements nécessaires à la pratique de cette discipline ? Les piscines sont généralement bien utilisées par les écoles pendant l'année scolaire mais l'accueil d'un club de water-polo permettrait certainement de combler les plages horaires libres.

J'attends avec impatience vos réponses, monsieur le ministre.

M. René Collin, ministre des Sports. – Il est exact que ce sport rencontre des difficultés. Il ne compte d'ailleurs pas d'équipe nationale. Le dernier résultat d'une équipe représentative belge date de 2007, avec une onzième place sur douze au championnat d'Europe B.

Par contre, notre pays compte trente-huit clubs de water-polo qui prennent part au championnat de Belgique dans différentes catégories, dont seize dans la partie francophone. Je vous communiquerai par écrit la répartition par division. En water-polo, un club inscrit au championnat est obligé d'avoir une équipe de jeunes sous peine d'amende. J'y vois une mesure intéressante.

Les freins au développement du water-polo sont de quatre ordres : le manque d'infrastructures adaptées à l'organisation des compétitions, les plages horaires, le manque de notoriété et le prix de location des infrastructures.

Les compétitions nationales et internationales exigent une disponibilité complète de la piscine. La profondeur du bassin doit être d'au moins 1,8 mètre, de préférence 2 mètres, sur toute la surface

de jeu. Or beaucoup de piscines de notre Fédération ne répondent pas aux normes édictées par la Ligue européenne de natation et la Fédération internationale de natation amateur. En outre, des lignes spécifiques ou des repères visuels doivent délimiter les zones du terrain. De telles contraintes limitent le nombre de bassins éligibles, si bien que seules sept équipes de division 1 nationale disposent d'un bassin aux normes.

Pour communiquer ces impératifs techniques, j'ai jugé utile qu'Infrasports édite une fiche technique propre au water-polo, destinée aux gestionnaires de bassin, aux autorités communales et aux concepteurs de piscines. Une telle information est indispensable si l'on souhaite développer ce sport.

Les piscines sont souvent bondées, vu le nombre d'activités qui s'y déroulent : public, clubs de natation privés, clubs de natation reconnus, clubs d'aquagym, activités connexes, plongée...

Ajoutons que le water-polo n'attire pas un public important, exception faite des matchs de prestige ou des derbys, que la location d'une infrastructure complète de bassin est onéreuse et, enfin, que ce sport n'attire guère les sponsors.

Le développement du water-polo pourrait être encouragé par la multiplication des piscines susceptibles d'accueillir les compétitions.

En Région wallonne, Infrasports pourrait mener une politique d'encouragement auprès des promoteurs, les incitant à développer leurs activités par l'ajout de ce créneau.

Nous pourrions également promouvoir ce sport auprès des gestionnaires des piscines qui pourraient aménager les horaires pour faciliter l'accès aux pratiquants de cette discipline. Cela dépend de la volonté des deux parties et des bons contacts entre elles.

Une autre possibilité serait de revoir à la baisse les tarifs-horaires de location des piscines, qui doivent, comme je l'ai indiqué, être totalement mises à la disposition de cette discipline.

Enfin, une action de sensibilisation doit être menée auprès du grand public pour attirer des jeunes participants à la pratique d'une nouvelle discipline qui, rappelons-le, est une discipline olympique.

Je vous remercie pour cette question qui m'a permis de faire le point sur ce sport intéressant et souvent spectaculaire.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie pour votre réponse et surtout pour les pistes susceptibles de susciter une vocation pour cette discipline olympique au succès sans doute mitigé. Toutefois, si cette discipline était plus présente dans nos bassins, elle susciterait certainement davantage d'engouement.

Je retiens votre souhait que d'éventuels projets

de piscine englobent le respect des normes pour la pratique du water-polo.

Comme l'ensemble du bassin doit être mobilisé pour une vingtaine de personnes, le coût est évidemment important. Nous devons en tenir compte pour éviter de perdre toute chance de voir émerger des sportifs dans cette discipline.

Portons dès lors notre attention sur les infrastructures afin que cette discipline puisse trouver ses lettres de noblesse chez nous.

1.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Progression du football féminin »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Les initiatives considérables prises par le comité exécutif de l'UEFA ont permis au football féminin de prendre de l'ampleur.

En décembre 2010, l'UEFA lançait le programme de développement du football féminin – PDDF – dans l'optique de multiplier le nombre d'adhérentes et de clubs. Financé à hauteur de dix millions d'euros, ce programme est prévu pour une durée de six ans. L'Union des associations européennes de football a demandé aux associations nationales et communautaires de participer au programme et d'agir pour augmenter la participation des joueuses et la qualité de ce sport.

L'engouement pour cette discipline est réel. Pendant les Jeux olympiques, le football féminin était la cinquième compétition féminine la plus suivie par les téléspectateurs. Dans ce domaine, les Américains sont exemplaires puisque le football féminin y passe avant le football masculin.

Monsieur le ministre, pourriez-vous faire le point sur le développement du programme de développement du football féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment a-t-il été concrétisé? Fait-il l'objet du même engouement chez nous en termes de fréquentation et en nombre de clubs et de compétitions?

Quelle sera votre politique pour le football féminin durant cette législature?

M. René Collin, ministre des Sports. – Je ne doutais pas que M. Crucke fût un grand connaisseur du football féminin. Sa question le démontre une fois encore!

Monsieur le député, le sport féminin évolue et, avec lui, le football. En effet, notre équipe nationale de football féminin vient d'abandonner son nom de *Diablasses rouges* pour adopter celui des *Belgian Red Flames*. Notre équipe féminine a donc pris son autonomie et veut construire son avenir.

L'image de marque de ce sport est en train d'évoluer. Un énorme travail de communication a été fourni. Il suffit de regarder la célèbre émission

consacrée au football sur la chaîne de service public pour s'apercevoir que les joueuses y ont pris la place qu'elles méritent. Pour promouvoir cette discipline, l'Association des clubs francophones de football a également engagé la joueuse Cécile De Gernier, qui est chargée de représenter l'équipe.

La communication n'est pas la seule nouveauté. Je ne peux imposer à tous les clubs traditionnels de créer une section pour dames mais il est clair que le mouvement va dans ce sens. Les équipes de BeNe Ligue et celles de première division des clubs de Bruges et du Royal Standard de Liège ont déjà franchi le pas.

Le hockey prend d'ailleurs le même tournant. Cette discipline compte trente-cinq pour cent de dames – il en est régulièrement fait mention dans les médias –; le basket, trente pour cent; le football, trois pour cent seulement.

En revanche, le football compte le plus de jeunes affiliées. La progression de leur nombre est d'ailleurs constante puisqu'il passe de 5 697 affiliées en 2011, 5 995 en 2012, 6 135 en 2013 à 6 692 en 2014, année qui compte la plus forte croissance – est-ce dû à l'arrivée d'un nouveau ministre des Sports? (*Sourires*) Cette croissance concerne surtout les jeunes filles qui jouent de l'U7 à l'U12. Elle est moins importante chez les adultes. Aussi n'y-t-il pas d'évolution significative du nombre de clubs.

Les jeunes filles jouent dans des équipes mixtes jusqu'à quatorze ans, à l'exception du Standard de Liège qui aligne, c'est une particularité, des équipes totalement féminines dans les compétitions de garçons. On dénombre nonante-huit équipes dames (à partir de quinze ans, donc) jouant en compétition à l'Association des clubs francophones de football.

Des événements sont exclusivement réservés aux jeunes filles âgées de cinq à quinze ans : les onze éditions du Footfestival ont drainé 574 participantes; les trois éditions du FootFest Stage, en camp estival résidentiel ou non, ont rassemblé 73 joueuses; les journées de détection pour les U12 à U15 dans chaque province ont en deux ans mobilisé 283 filles.

Des formations complémentaires sont proposées dans les centres provinciaux, en province de Namur, à Longlier, à Blégny, à Ciplu, à Tubize, à raison d'une séance mensuelle pour les joueuses les plus talentueuses.

Enfin, une formation d'entraîneur réservée aux dames est actuellement en cours.

L'Association des clubs francophones de football est vraiment entrée de plain-pied dans le plan de l'Union européenne des associations de football que vous avez évoqué.

Les compétitions nationales féminines ont également reçu un écho favorable à l'Union royale

belge des sociétés de football-association puisque, avec la fédération néerlandaise, nous avons mis sur pied la BeNe Ligue il y a deux ans et qu'une réforme des compétitions nationales D1 à D3 est en cours.

Outre la masse salariale des personnes affectées directement au développement du football féminin – un temps plein et deux mi-temps à Tubize, quatre temps partiels dans les provinces wallonnes –, l'Association des clubs francophones de football a prévu un budget supplémentaire de quinze mille euros pour le football de base, le Footfestival et le FootFest Stage.

J'ai appris avec plaisir ce matin que l'Association des clubs francophones de football avait également décidé de confier un rôle d'ambadrice à Aline Zeller, jeune sibrettoise joueuse du Standard : c'est avec de belles personnalités comme celles-là que le football féminin gagnera en notoriété et en séduction, et attirera davantage encore de nouvelles pratiquantes. Il faut s'en réjouir.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je n'aurais pas osé l'évoquer mais vous en avez vous-même parlé. Le Standard est probablement le seul club dont l'équipe féminine gagne plus souvent que l'équipe masculine. Le football féminin se porte bien au Standard. L'exemple que vous avez cité confirme ce que pensent de nombreux amateurs de sport.

L'image de marque est fondamentale. J'ai déjà cité l'exemple des États-Unis. Le football féminin y a une place particulière. Les athlètes féminines gagnent parfois plus d'argent que les athlètes masculins.

M. René Collin, ministre des Sports. – Ce n'est pas le cas en Belgique. Pour lui avoir parlé, je peux vous dire qu'Aline Zeller gagne moins qu'un joueur de première division provinciale.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La situation évolue dans les pays qui nous entourent. L'équipe de Lyon est championne de France depuis de nombreuses années. J'ai rencontré cette équipe par hasard dans un aéroport. L'intensité de l'entraînement des joueuses justifie leur salaire.

J'ai pris note de la constante augmentation du nombre d'adhérents. Je m'en réjouis, tout autant que de l'intérêt que vous portez au football féminin.

1.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Scission communautaire du basket-ball »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne sais pourquoi j'ai décidé de m'intéresser à ce dossier. D'après un communiqué de ce matin, la situation se calmerait.

Les clubs de division deux et trois de l'aile

flamande ont déposé onze revendications sur la table. Leurs exigences sont à prendre ou à laisser. Contrairement à d'autres dossiers, il n'est pas question ici de concertation sociale. Sans accord, ce serait purement et simplement la scission.

J'aimerais connaître votre avis. À quoi ces tensions sont-elles dues ? Plus les compétitions sont ouvertes, plus elles sont riches, c'est dans l'intérêt du sport qui ne devrait d'ailleurs pas être politisé ou communautarisé. Les ministres des Sports ne devraient-ils pas débattre de cette question ?

M. René Collin, ministre des Sports. – Onze clubs flamands de division deux ont émis le souhait de réformer les séries nationales. Les clubs ont fait savoir en juillet qu'ils souhaitaient provoquer une scission pure et simple des compétitions nationales, en dessous de la ligue professionnelle. Dans le basket-ball féminin, c'est déjà quasiment une réalité. En dessous de la première division nationale, dominée par deux équipes wallonnes, Namur et Braine, nous retrouvons une série wallonne et une série flamande.

Je n'ai pas lu le communiqué dont vous parlez mais j'ai été en contact avec le président de la Fédération belge de basket-ball, M. Coomans, et le vice-président de l'Association Wallonie-Bruxelles de basket-ball (AWBB), M. Robas. Le bon sens semble l'avoir emporté. La fédération et les deux ailes communautaires seraient convaincues qu'il faut revoir en profondeur les structures du basket belge, et les clubs protestataires reconnaîtraient l'importance de conserver des séries nationales.

Nous verrons ce qu'il adviendra. Il y aurait un accord pour davantage impliquer les clubs dans les instances de la fédération, créer une commission permanente pour la compétition, augmenter la flexibilité d'adaptation des formules de compétition afin de les rendre plus dynamiques, harmoniser les règles fiscales et sociales des séries nationales avec la mise en place de licences, instaurer une gouvernance plus efficace autour des compétitions nationales, augmenter l'attractivité sportive de la deuxième division et travailler sur la communication et le marketing. Une première réunion de travail s'est déroulée samedi pour établir un calendrier et une méthodologie.

Il faut souligner que la fédération de basket en Fédération Wallonie-Bruxelles est la troisième fédération sportive en termes de nombre d'affiliés – elle en compte 46 456, dont près de 30 pour cent de dames et 285 clubs ! L'AWBB reçoit 1 051 676 euros pour le subventionnement forfaitaire et le plan programme. Par ailleurs, le plan sur le basket a permis d'attribuer 1 213 000 euros sur les trois dernières saisons.

Il faut rester très attentif aux évolutions institutionnelles et aux problèmes qui en ont découlé. Une réunion aura prochainement lieu avec les autres ministres du Sport, le COIB et je veillerai

à ce qu'on y parle de basket-ball.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le MR a gagné les élections alors qu'il défendait la notion de bon sens. Si les fédérations de basket s'en remettent à ce choix, je ne peux que m'en réjouir.

1.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Ruling luxembourgeois des sportifs de haut niveau »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Un des avocats fiscalistes les plus cotés, Olivier d'Aout, disait dans la presse que « certains sportifs de haut niveau font du ruling au Luxembourg, parce que dans ce pays, tout ce qui est lié à l'image et au sponsoring connaît une exonération fiscale de 80 pour cent. En négociant avec le fisc luxembourgeois, c'est même plus. Ces sportifs ne paient donc pratiquement aucun impôt sur tout ce qui tourne autour de leur image. »

Les partis démocratiques critiquent les pratiques de ruling. Si elles sont légales, elles doivent être dénoncées sur le plan éthique et moral et certainement combattues. La Fédération Wallonie-Bruxelles aide les sportifs de haut niveau et une demande de soutien est souvent relayée par des parlementaires dans cette commission. Il ne faudrait pas que l'aide apportée soit détournée sur le plan fiscal.

Le ministre des Sports connaît-il des cas d'évasion fiscale commise par des sportifs de haut niveau ? Le cas échéant, quel a été le suivi donné à ces dossiers ? Quelles sont les garanties légales permettant d'empêcher que ce mécanisme soit mis en place avec de l'argent public ?

M. René Collin, ministre des Sports. – La fiscalité des revenus relevant de l'État fédéral, je n'ai pas accès aux bases de données fiscales. Je pourrais me dispenser d'en dire davantage mais je voudrais quand même ajouter que si le Grand-Duché de Luxembourg est de moins en moins intéressant pour les petits épargnants, il est toujours très attractif pour les familles riches et les grandes entreprises. Cependant, très peu de sportifs belges peuvent se prévaloir de rentrées importantes. Les sportifs qui sont sous contrat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ne font pas partie de cette catégorie.

David Goffin vient de donner une conférence de presse à laquelle il avait tenu à inviter l'Association francophone de tennis, le directeur général de l'Adeps et le ministre des Sports. Ce joueur de tennis, qui a considérablement amélioré ses performances au point d'accéder à la vingt-deuxième place du classement ATP, a de son propre chef mis un terme au contrat qui le liait à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vu ses progrès, la démarche n'a bien sûr rien d'extraordinaire mais le

fait qu'elle soit spontanée et qu'il ait tenu à associer l'Association francophone de tennis, la direction des Sports et, à travers elle, la Fédération Wallonie-Bruxelles, à son bilan sportif me fait plaisir pour toutes les personnes qui travaillent dans les services des sports de notre Fédération et pour toutes celles qui, au fil des années, ont développé les politiques d'encadrement des sportifs.

À mon avis, aucun sportif ayant un lien contractuel avec la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est susceptible d'être mis en cause pour une question d'évasion fiscale. L'encadrement développé par les services de l'Adeps à l'intention des sportifs grâce au plan Delta comporte des éléments d'information et de gestion des ressources conformes à la loi et à l'éthique.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je me doutais de votre réponse, monsieur le ministre. Cette compétence fiscale relève du pouvoir fédéral mais je voulais savoir si des informations vous étaient parvenues et souligner qu'il importe de remettre les pendules à l'heure. À la lecture de ce type d'entretien, le commun des mortels imagine que la majorité des sportifs s'enrichit au point de penser à placer son argent au Luxembourg. Si le phénomène existe, il concerne très peu de sportifs de haut niveau.

(M. Jean-Luc Crucke reprend la présidence de la séance.)

1.7 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Enveloppe pour les CSL et CSLI »

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Les centres sportifs locaux (CSL) et les centres sportifs locaux intégrés (CSLI) fonctionnent avec une enveloppe fermée. Cependant, dans de nombreux centres, l'ancienneté du personnel augmente et, suite à certaines formations, le personnel de direction bénéficie d'une augmentation salariale parfois importante.

En outre, le nombre de centres reconnus est également en hausse. Ils sont donc de plus en plus nombreux à pouvoir recevoir le subside. Comment cette situation se traduit-elle en chiffres ?

L'enveloppe des CSL et CSLI sera-t-elle majorée en fonction des besoins ?

M. René Collin, ministre des Sports. – En 2004, après le vote du décret du 27 février 2003, dix-neuf des 28 centres reconnus se partageaient 673 874 euros, soit 35 500 euros en moyenne. Cette année, 86 centres reconnus, dont quatorze l'ont été au 1er janvier 2014, perçoivent une subvention diminuée proportionnellement au crédit budgétaire disponible, c'est-à-dire 40 361 euros en moyenne.

L'article 20 du décret prévoit une indexation

de l'enveloppe fermée. En 2014, la base de l'indexation était le montant des rémunérations des agents des services du gouvernement de la Communauté française en 2013.

Au vu du contexte budgétaire, il est impossible de dégager de nouveaux moyens pour les centres reconnus précédemment. Je ferai en sorte que les centres reconnus à l'avenir bénéficient aussi de cette aide.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – J'ai relayé l'inquiétude des CSL pour leur avenir. Je crains, hélas, qu'ils ne soient pas rassurés.

1.8 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Politique de sélection des athlètes en vue des JO de 2016 et 2018 »

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Le Comité olympique interfédéral belge (COIB) a pour mission de constituer la délégation olympique et d'envoyer les athlètes aux Jeux dans les meilleures conditions pour qu'ils obtiennent de très bons résultats.

Nous avons appris le 23 octobre 2014 que le COIB avait opté pour l'application des critères internationaux pour la sélection des athlètes au lieu de ses propres critères, comme c'était le cas jusqu'ici. Les critères propres au COIB étaient plus sévères que les critères internationaux. La volonté de résultats « top 8 » du COIB justifiait ce choix. Cette décision a posé problème. On se souviendra des polémiques nées de la non-sélection par le COIB d'Olivier Rochus et de Steve Darcis. Ceux-ci avaient finalement obtenu leur billet pour Pékin après une longue procédure qui avait fait la une de plusieurs journaux. Pour les JO de Londres, le COIB avait « délibéré » bon nombre d'athlètes qui n'avaient pas *stricto sensu* répondu à leurs critères.

Monsieur le ministre, quelle est votre réaction à cette décision qui est en totale rupture avec ce qui se faisait jusqu'ici ? Avez-vous été consulté ? Ce revirement du COIB n'est-il pas lié à la crainte que ces actions en justice ou exceptions ne soient amenées à se multiplier ? Cette décision devrait-elle augmenter de manière significative le nombre d'athlètes qui pourraient être sélectionnés pour Rio ? A-t-on déjà évalué les possibilités ? Le budget du COIB sera-t-il revu à la hausse en cas d'augmentation importante du nombre d'athlètes sélectionnés ou sélectionnables ? Le COIB annonce une évaluation de cette décision. Comment cela se passera-t-il ? Y serez-vous associé ? Jusqu'ici, les critères étaient une compétence du COIB. Pensez-vous, comme cela a été écrit, que ce changement le « déshabille » ?

M. René Collin, ministre des Sports. – Dès ma nomination, et par respect pour l'olympisme,

j'ai souhaité rencontrer en premier lieu les représentants du COIB. Du point de vue d'un sportif ou de celui qui aime le sport et est censé y assumer des responsabilités, l'olympisme traduit les valeurs fondamentales sous-jacentes à toute pratique sportive. Mon premier rendez-vous a donc été pour MM. Beckers et Vander Putten, respectivement président et secrétaire général du COIB. J'ai évoqué cette question avec eux. Je leur ai fait part de mon incompréhension face à leur volonté d'établir des critères plus stricts que ceux établis par les fédérations internationales ou par ceux qui sont censés établir ces règles.

Je suis heureux d'apprendre que le COIB a entre-temps modifié sa position. Le conseil d'administration du COIB avalisera la sélection sur proposition de la commission de sélection. Dorénavant, pour les JO de 2016 et 2018, le COIB avalisera le nombre de places attribuées à chaque fédération nationale ainsi que les éventuelles réallocations en fonction des quotas. Concrètement, s'il y a plus de candidats que de places, le COIB avalisera les critères internes fixés par les fédérations nationales.

La position initiale du COIB découle de la décision du CIO en 2002 de limiter le nombre d'athlètes à 10 500 pour les Jeux d'été. Les fédérations internationales ont alors revu leurs critères à la hausse, ce qui a permis de remettre à plat le débat au niveau belge. Je salue l'action menée par Jean-Michel Saive en tant que président de la commission des athlètes. Il a toujours soutenu le principe des seuls critères des fédérations internationales et a joué un rôle extrêmement positif.

Sur le plan budgétaire, en Fédération Wallonie-Bruxelles, la participation aux Jeux olympiques est subordonnée au prorata du nombre de sportifs francophones. Ce ne sera sans doute pas sans conséquence sur le subventionnement de notre Communauté, mais cela signifie que de nombreux sportifs francophones participeront. Une réunion avec le COIB et les ministres des Sports est fixée au 16 décembre pour reparler de tout cela. Je me réjouis du changement d'attitude du Comité olympique belge.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Monsieur le ministre, je me réjouis de votre adhésion à ce changement de cap et aux critères internationaux. Cela permettra plus de transparence, d'objectivité et d'égalité entre les athlètes du monde entier et, dès lors, une meilleure performance du système.

1.9 Question de M. Gilles Mouyard à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Difficultés rencontrées dans le marché d'achat de 600 défibrillateurs »

1.10 Question de M. Vincent Sampaoli à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Formation à l'utilisation de défibrillateurs »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Gilles Mouyard (MR). – Monsieur le ministre, lors de la dernière séance plénière du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je vous adressais une question d'actualité sur ces fameux défibrillateurs. En votre absence, c'est le ministre-président qui s'est chargé de me répondre. Je me tourne aujourd'hui vers vous pour faire le point sur le marché d'achat de 600 défibrillateurs à distribuer dans les clubs sportifs. Une campagne de distribution de 1 900 défibrillateurs a été lancée en 2012. Si les clubs souhaitent une subvention, ils doivent en acquérir un. La presse a fait état d'un litige à propos du coût du placement qui n'apparaîtrait pas dans l'offre remise par la société. Le ministre-président a indiqué que le marché n'avait pas encore été attribué.

Les soumissionnaires doivent respecter les critères techniques du cahier des charges. Si ce n'est pas le cas, un nouvel appel d'offres doit être lancé. Cela ne me paraît pas si compliqué.

Dans sa réponse, le ministre-président me parlait de frais d'entretien qui seraient réclamés aux clubs dès la première année. On n'y comprend donc plus rien du tout ! Il évoquait un simple aléa dans la procédure d'un marché public, qui n'est pas imputable à l'administration, ce que je veux bien croire. Il se disait persuadé que nous perdions peu de temps et que la solution pourrait être une procédure négociée.

Selon l'article de presse, monsieur le ministre, vous parliez aussi d'une alternative pour les clubs qui voudraient s'équiper plus vite en achetant eux-mêmes le matériel pour se faire rembourser ensuite. Ce n'est pas clair du tout. J'espère que vous pourrez me dire exactement où en est ce marché. Est-il ou non attribué ? La ou les sociétés respectent-elles les critères techniques du cahier des charges ? Quand allez-vous pouvoir régler ce problème ?

M. Vincent Sampaoli (PS). – Comme l'a rappelé M. Mouyard, depuis 2012, 1 900 défibrillateurs ont été mis à la disposition des sportifs pratiquant leurs activités en dehors des infrastructures gérées par les pouvoirs publics, et ce à l'initiative de votre prédécesseur et sous la pression du milieu sportif et de la société civile.

Dans ce contexte, l'Association des établisse-

ments sportifs est chargée d'assurer la formation à la réanimation de base et à l'utilisation du défibrillateur pour au moins dix personnes par club concerné. Cette formation, qui ne nécessite aucun pré-requis des participants, a pour objectif de fournir une initiation aux gestes d'urgence destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime inconsciente en attendant l'arrivée des secours. Les participants apprennent à évaluer l'état de conscience de la victime, à appeler les secours spécialisés et à pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation chez un adulte.

Selon mes informations, à ce jour, seuls six à huit cents clubs ont bénéficié de cette formation. Comme l'a rappelé M. Mouyard, six cents défibrillateurs devraient encore être distribués dans les clubs qui auront toujours cette obligation de formation.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me dire comment vous comptez résorber ce retard de formation dans les clubs et en assurer la totalité ?

M. René Collin, ministre des Sports. – Depuis 2012, 1 200 DEA ont été distribués gratuitement et répartis par l'intermédiaire de l'AES et d'Infrasports. Nous avons formé plus de quatre mille personnes, auxquelles s'ajouteront cinq à six cents personnes d'ici à la fin de l'année. Environ cinq mille personnes auront donc déjà été formées. Avec l'AES, nous avons ciblé les destinataires prioritaires, de sorte que, par exemple, tous les membres d'EnéoSport, la fédération qui s'occupe du sport pour les aînés, auront reçu la formation nécessaire d'ici à fin décembre.

Je souhaiterais accélérer le processus car de nombreux dépositaires de défibrillateurs n'ont pas encore reçu la formation adéquate. Nous collaborons toujours avec l'Association des établissements sportifs mais je voudrais profiter de l'appui de la Ligue francophone belge de sauvetage qui a une longue expérience en la matière, l'objectif étant de réunir sur le territoire d'une commune, avec l'appui des centres sportifs locaux ou des comités provinciaux des fédérations, différents clubs bénéficiaires pour former un plus grand nombre de personnes en un temps restreint.

Le but n'est pas de diminuer la qualité de la formation. On pourrait dispenser la formation théorique à des groupes de cinquante ou soixante personnes et, afin d'accélérer le rythme, des collaborateurs de l'AES et des personnes de la Ligue francophone belge de sauvetage pourraient ensuite former de petits groupes de personnes à la pratique.

Les moyens humains et techniques seront donc réunis pour préserver la qualité et le confort de la formation.

En ce qui concerne le marché des 600 nouveaux défibrillateurs, j'ai demandé au SPW Infrasports d'entamer une procédure négociée avec les

soumissionnaires concernés. En fait, nous avons constaté que les soumissionnaires qui avaient déposé une offre prévoyaient des frais d'entretien annuels assumés par les clubs et assurés exclusivement par la firme fournisseuse pour bénéficier d'une garantie.

J'ai fait arrêter le processus et j'ai entamé une procédure négociée avec les soumissionnaires qui se trouvaient dans les conditions requises.

Nous ne perdrons donc pas beaucoup de temps et nous éviterons que les clubs paient les frais annuels de maintenance.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je vous remercie pour cette réponse mais je reste sur ma faim à propos de vos explications concernant le marché. Vous nous avez parlé de soumissionnaires, c'est-à-dire de plusieurs entreprises qui ont remis leurs prix en fonction du cahier des charges.

Les frais d'entretien sont-ils ou non mentionnés dans le cahier des charges ? Si les soumissionnaires remettent des prix incluant les frais d'entretien alors qu'ils ne sont pas prévus dans le cahier des charges, l'offre doit être écartée. De plus, certaines sociétés avaient déjà proposé leurs services pour les marchés précédents.

On nous a dit que tout avait été fait selon les règles, mais on parle maintenant d'une procédure négociée.

Je pense qu'un problème technique, que je ne comprends pas, est apparu lors de la conception de ce marché.

M. Vincent Sampaoli (PS). – Monsieur le ministre, je ne mets pas en doute les aptitudes des membres de la Ligue belge francophone de sauvetage ni la qualité des formations qu'ils pourraient proposer. Mais votre intention de faire appel à une asbl pour assurer ces formations m'interpelle.

Lorsque votre prédécesseur avait annoncé que l'Association des Établissements sportifs assurerait ces formations, il avait précisé qu'il était prévu de recruter dix formateurs. Or actuellement, deux seulement sont en exercice. Sur la base des chiffres que vous avez communiqués, en estimant que chaque formateur travaille 220 jours par an, il faudrait trois ans et demi pour former tous les membres des clubs à l'utilisation du défibrillateur ! Comme il s'agit de la santé des sportifs, il est urgent d'augmenter le nombre de formations. Il faudrait octroyer à l'Association des Établissements sportifs les moyens nécessaires au recrutement de formateurs supplémentaires.

1.11 Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Paralysie du championnat de football »

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le

ministre, lors d'une précédente réunion de la commission, vous répondiez aux questions de plusieurs collègues sur les licenciements de personnel à l'Urbsfa. Vous déclariez que des décisions avaient déjà été prises et vous évoquiez la question de l'avenir d'autres travailleurs du milieu du football.

À la suite de ces différents licenciements, des rumeurs circulent à propos d'une grève qui pourrait paralyser le football dans notre pays, plus spécialement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Qu'en est-il ? Les craintes de voir certaines journées de championnat suspendues par des grèves sont-elles fondées ? Disposez-vous d'informations à ce sujet ?

Votre vous étiez montré plutôt rassurant sur l'autonomie des comités provinciaux. Cependant, certains acteurs ont à nouveau exprimé leurs inquiétudes à ce sujet. L'organisation de la compétition de football dans les diverses séries, tant au plus haut niveau que dans les divisions inférieures, est-elle en péril ? Des contacts ont-ils été pris récemment à ce sujet avec l'Urbsfa ? Quelle est la situation ?

M. René Collin, ministre des Sports. – Monsieur Dodrimont, les réunions se succèdent et, comme vous le savez, un préavis de grève a été déposé. Une réunion aura encore lieu demain avec l'Association des clubs francophones de football et les comités provinciaux.

L'action de grève menée par les équipes premières des séries provinciales résulte sans doute de la mauvaise humeur – légitime – consécutive aux licenciements décidés par l'Urbsfa mais les horaires fixés pour les matchs des Diables rouges avaient déjà créé un certain malaise.

Vous savez aussi que ces événements ne sont pas vécus de la même manière par tous les clubs. Ceux qui avaient prévu une retransmission télévisée dans leur buvette après le match de notre équipe nationale étaient un peu déçus alors que d'autres soutenaient totalement les comités provinciaux qui avaient pris cette décision.

Je ne commenterai pas l'action du week-end. J'observe simplement qu'il y a actuellement, du côté de l'Association des clubs francophones de football et des comités provinciaux, une volonté – que j'espère non feinte – de faire respecter par l'Urbsfa les droits francophones, ceux des clubs wallons et surtout ceux du football amateur. N'oublions pas que le football professionnel et l'Urbsfa ne seraient rien sans le tissu du football amateur des petits clubs qui vivent principalement du bénévolat.

Ce matin, à Longlier, j'ai eu l'occasion de parler de ce problème avec un comité provincial et avec le président et le secrétaire général de l'Association des clubs francophones de football. Il existe une véritable volonté de faire respecter les

droits des agents concernés par la vague de licenciements et ceux de tous les footballeurs qui évoluent en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, vous avez évoqué dans votre réponse la nécessité de voir l'Association des clubs francophones de football et les comités provinciaux travailler ensemble dans le respect de tous les footballeurs francophones.

Vous avez rappelé l'importance du football amateur. Il est primordial que le ministre de la politique sportive apporte son soutien à ces associations et comités. C'est en tout cas un sujet auquel nous serons très attentifs.

La situation est difficile à accepter pour le monde du football. Les problèmes d'organisation rencontrés pendant la Coupe du monde et certains aspects relatifs à la participation de notre équipe nationale ont de quoi interpeller et méritent que nous nous y attachions.

Connaissant les efforts consentis par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les sports en général et le football en particulier, nous sommes en droit d'exiger que l'Urbsfa et l'Association des clubs francophones de football prennent la défense du football tant en Wallonie qu'à Bruxelles.

1.12 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Mise à disposition des piscines pour les pompiers, policiers et militaires »

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Il n'est pas rare de croiser, dans les piscines publiques et communales, des pompiers, des militaires ou des policiers qui s'entraînent. Des règles sont-elles imposées aux gestionnaires de piscine en termes de gratuité d'accès pour ces professionnels ? Quelle est votre position ? Incitez-vous les piscines à accorder la gratuité d'accès à des corps de métier qui doivent entretenir leur condition physique de manière intensive ?

M. René Collin, ministre des Sports. – Votre question nous rappelle que les piscines donnent lieu à des activités diverses : pratiques sportives, ludiques ou touristiques, revalidation, entraînements spécialisés pour les services d'intervention tels que la police et les pompiers.

Selon une étude de l'Association des Établissements sportifs, la gratuité d'accès est courante, mais pas généralisée. Elle est laissée à la discrétion des gestionnaires d'infrastructures. Bien entendu, les piscines publiques appartiennent presque exclusivement aux pouvoirs locaux, communaux ou supra-communaux, et ce sont aussi les communes qui fixent les budgets de fonctionnement de la police et du service des pompiers.

Certains gestionnaires de piscine se réjouissent

de signer des contrats avec l'armée car les militaires fréquentent les bassins à des heures de plus faible affluence, ce qui entraîne des recettes non négligeables.

Quelles que soient les décisions des communes, les coûts d'entretien des bassins sont considérables et l'on peut comprendre que la gratuité d'accès ne soit consentie que très parcimonieusement.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – J'entends le pouvoir discrétionnaire laissé aux communes. C'est une bonne chose, compte tenu de leur diversité.

Plusieurs communes de la région liégeoise ont reçu une demande de gratuité de la part des casernes de pompiers, et cela les laisse perplexes. En effet, si leur situation financière limite leurs possibilités, elles sont toutefois bien conscientes du rôle que jouent ces corps de métier dans la sécurité et la protection de la population. Elles éprouvent donc des difficultés à prendre position.

1.13 Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée « Projet de centre Adeps pour le circuit de Mettet »

M. Philippe Dodrimont (MR). – En Belgique, la pratique de la moto est dans nos gènes. Notre pays a compté des champions de motocross; la moto de vitesse est une activité appréciée par beaucoup.

Il est bien sûr important de disposer d'infrastructures sécurisantes pour l'entraînement et la pratique de cette discipline sportive.

Dans les années 2010-2011, un projet de centre Adeps spécifiquement dédié aux sports moteurs à Mettet avait été évoqué. On connaît l'histoire de ce circuit. De nombreux montants ont été annoncés dont certains ont été investis. Le projet prévoyait vingt chambres, des locaux d'accueil, un foyer, des bureaux, un restaurant, des réserves pour le matériel, etc. Peut-on faire le point sur ce projet? Qu'a-t-on réalisé et que compte-t-on encore réaliser?

Comme vous l'avez évoqué, la situation économique actuelle invite à la prudence car ce projet impliquait des investissements d'un montant de cinq millions d'euros. Néanmoins, sur la base de ce qui a été programmé, annoncé et promis, peut-on aujourd'hui faire le point, sachant que ces disciplines sportives concernent des jeunes talents, voire des futurs champions? Ceux-ci sont en droit d'attendre des infrastructures de qualité pour la pratique de leur sport.

M. René Collin, ministre des Sports. – Le circuit de Mettet est devenu un pôle important pour les sports moteurs. Une nouvelle boucle et

de nouveaux abords ont été aménagés et une tour de contrôle et d'accueil logistique a été construite. Cette infrastructure est à la pointe pour la pratique de ce type de sport. Afin d'assurer la gestion et le développement de cet outil, la Royal Union Motor Entre-Sambre-et-Meuse (Rumesm) a été chargée de son exploitation.

Mon prédécesseur avait estimé opportun de créer une synergie avec le centre opérationnel pour l'exploitation du circuit et de doter celui-ci d'une infrastructure d'accueil du type centre Adeps. Un budget a alors été établi à 4 578 692 euros, sans oublier les honoraires du bureau d'étude, estimés à 416 245 euros. Votre estimation est donc correcte. Plusieurs pistes avaient été évoquées: financement alternatif, phasage à long terme avec découpage des dossiers, intervention d'un partenaire privé, etc.

Je constate qu'actuellement, le circuit est loué pour plusieurs types d'activités: séances libres ou encadrées, cours pratiques et théoriques organisés par des privés, compétitions du type « Superbiker », événements et baptêmes. Cela permet au circuit de fonctionner au quotidien.

Une série d'initiatives de promotion ou d'initiation pourraient voir le jour en collaboration avec l'Adeps. Des stages d'initiation à la moto étaient prévus en 2012, organisés au départ de Loverval. Ces stages n'auraient pas eu lieu faute d'inscriptions. Peut-être y a-t-il aussi d'autres raisons à cette annulation.

Il n'y a pas eu d'autre offre significative depuis 2013.

Je serai franc. Vu le contexte budgétaire et l'importance de l'investissement, créer un site Adeps à l'endroit du circuit n'est pas une priorité. Pour être concret, je préconise un rapprochement entre le site de Loverval, qui a bénéficié d'investissements, et les infrastructures de Mettet. En effet, ces sites ne sont pas très éloignés l'un de l'autre. Je n'envisage pas d'investir à nouveau dans le circuit pour créer de l'hébergement.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre réponse et je salue votre franchise. Sous la législature précédente, nous avons été habitués à des effets d'annonces qui suscitaient beaucoup d'espoir mais n'étaient pas toujours concrétisés.

Le week-end dernier, j'ai rencontré un jeune sportif passionné de moto de vitesse. Il évoquait le site de Mettet comme étant une opportunité pour former les jeunes. Aujourd'hui, il pratique surtout ce sport en Allemagne.

Monsieur le ministre, je ne vous jette pas la pierre pour les promesses non tenues. J'entends que le contexte budgétaire ne permet pas d'inscrire le projet dans les priorités de ce gouvernement. Toutefois, je souhaiterais rappeler que cette me-

sure avait été programmée dans le passé. Des bureaux d'études ont travaillé la question, des frais ont été engagés. Tout ce travail perdu est regrettable et je déplore que l'on ne puisse, comme promis, créer un site Adeps à cet endroit.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h 40.